



EQUIPE DE GESTION DU PROJET

**PROJET KOUNKI : PECHE ET AQUACULTURE
(P180906)**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN SUIVI-EVALUATION**

Juillet 2025



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique¹. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie.

Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 une stratégie halieutique ambitieuse et un plan d'investissement associé pour 2023-2027 ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques.

Le Projet KOUNKI : Pêche et Aquaculture, d'un montant de 128 millions de dollars US : 100 millions de dollars IDA, 20 million euros AFD et 5 million de dollars PROBLUE, doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

Il est proposé que le projet soit structuré autour de 4 composantes : C1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches ; C2 – Renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées et amélioration des produits de la pêche ; C3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistance des communautés ciblées ; C4 - Gestion de Projet.

Composante 1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches

Sous-composante 1.1. Renforcement de la gouvernance des pêches. Cette sous-composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers le renforcement du processus de préparation des plans de gestion des pêcheries, des systèmes d'immatriculation et de licences, le suivi, le contrôle, la surveillance, et la transparence dans le secteur des pêches.

Sous-composante 1.2. Appui à la recherche et aux innovations pour renforcer la résilience du secteur des pêches face aux changements climatiques.



Le changement climatique va avoir un impact croissant sur le secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de CO₂, il est estimé que les captures de pêche en Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de 26 % d'ici 2050, les changements de température et d'acidité des océans affectant les stocks de poissons, leur distribution et leurs schémas de reproduction. Par ailleurs, les communautés seront confrontées à des risques climatiques accrus (e.g. érosion côtière, submersion marine, sécheresse). Il est essentiel d'accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements.

Composante 2 – Renforcement de la productivité du secteur halieutique

Sous composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeurs (pêcheries) sélectionnées et amélioration qualitative des produits halieutiques. Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.2. Professionnalisation du secteur aquacole. La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités du gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de la Transition (juin 2022) et la stratégie halieutique 2023-2027 récemment approuvés. Dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique, le développement de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Une Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée (ANAG) a été créée en 2018 avec un plan stratégique pour le développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2040, et un plan d'action quinquennal 2023-2027. Les parties prenantes publiques et privées souhaitent une augmentation à moyen terme de la production piscicole continentale, afin de limiter les importations actuelles de poisson congelé. L'une des voies majeures est celle de l'intensification de la production piscicole continentale². La conduite de cette intensification nécessite un dispositif d'accompagnement.

Composante 3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

Sous-composante 3.1. Mécanisme d'appui aux investissements dans la pêche et l'aquaculture. La majorité des opérateurs des communautés rurales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas en mesure de fournir des garanties leur permettant de bénéficier de crédits accordés par des institutions financières formelles. Par ailleurs, ils opèrent dans des zones reculées où il est difficile d'avoir accès aux services bancaires et de crédit courant. Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un



mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie des PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).

Sous-composante 3.2. Investissements sociaux. Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

Composante 4 – Coordination et Gestion de Projet

Cette composante du projet doit permettre de renforcer ou de mettre en place les arrangements institutionnels et d'opérationnaliser les dispositifs de gestion des différentes composantes du projet au sein du MPEM. Il est actuellement proposé la mise en place d'une UGP, d'un Comité Technique pour le suivi régulier des activités du Projet et d'un Comité de Pilotage pour la validation et l'évaluation de la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisé Annuels.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet KOUNKI, l'Equipe de Gestion de Projet (EGP) souhaite recruter un Spécialiste en Suivi-Evaluation pour appuyer le Projet dans la conception, la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de suivi-évaluation des performances.

Le spécialiste en Suivi-Evaluation exercera sa mission sous l'autorité du Coordonnateur National du Projet. Il travaillera en étroite collaboration et en synergie avec tous les experts techniques et fiduciaires de l'EGP, ainsi qu'avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet, les partenaires du Projet et les acteurs à la base.

Le spécialiste en suivi-évaluation est responsable du suivi des indicateurs de performance du projet. Il veillera à l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs de performance du projet.



Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) **Spécialiste en Suivi-Evaluation**.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

Dans le cadre de sa mission, le Spécialiste en Suivi-Evaluation (SSE) aura à accomplir les tâches et sous tâches ci-après :

Tâche 1 : Concevoir et développer le Système de suivi-évaluation

Pour concevoir et développer le Système de Suivi-Evaluation, le SSE devra :

- analyser les besoins en informations pour le suivi-évaluation du Projet ;
- développer des approches, des procédures et des outils fiables de suivi et d'évaluation appropriés, y compris la préparation des fiches de référence des indicateurs, les plans de suivi des performances, les outils de collecte de données, des mécanismes de suivi des indicateurs de performance, des évaluations de la qualité des données ;
- élaborer et/ou mettre à jour le Manuel de suivi-évaluation qui détaillera, entre autres, les procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données pour le suivi des indicateurs de processus et de résultats du Projet, la nature et la fréquence des rapports à produire par le système, ainsi que les responsabilités de chacun des services, institutions et instances impliqués dans la mise en œuvre des activités du Projet ; ce volet constituera une des sections du Manuel d'Exécution Technique du Projet ;
- organiser des réunions et ateliers de partage en vue de concevoir ou de valider le Système, puis le Manuel de suivi-évaluation ;
- définir les types de compte-rendu que doivent présenter les responsables chargés de la mise en œuvre des activités.

Tâche 2 : Opérationnaliser le Système de suivi et évaluation

Pour opérationnaliser le Système de Suivi-Evaluation, le SSE devra :

- concevoir et mettre en œuvre un Plan de renforcement des capacités qui visera notamment à former les utilisateurs du système aux différents niveaux d'intervention (sites pilotes, services déconcentrés, directions techniques, agences d'exécution, Equipe de gestion, etc.), afin d'assurer le bon fonctionnement du système ;



- s'assurer de la collecte appropriée des données de suivi et évaluation par les équipes et les partenaires du Projet, les organiser et les stocker dans une base de données dont il assurera la conception et la gestion ;
- organiser la transmission des données au niveau central et assurer leur traitement et leur analyse ;
- assurer l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels de suivi-évaluation, y compris l'évaluation du tableau de bord des indicateurs de processus et de résultats ;
- assurer l'élaboration du rapport à mi-parcours et d'achèvement sur le suivi-évaluation du Projet ;
- conduire dans les communautés ciblées par le Projet (en rapport avec les experts de l'EGP, les agents des directions du MPEM et des agences impliquées dans la mise en œuvre du projet) des missions trimestrielles de suivi-évaluation des performances des activités du Projet ;
- accompagner les études de référence pour recueillir des informations sur les indicateurs de performance et de résultats du Projet ;
- fournir une expertise technique et analytique sur tous les aspects inhérents au suivi et à l'évaluation de Projet.

Tâche 3 : Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Système ainsi que les mises à jour

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Système de Suivi-Evaluation, le SSE devra :

- assurer le suivi de la mise en œuvre du système ;
- assurer le suivi des conventions entre le MPEM et les agences impliquées dans la mise en œuvre du projet (ANAG, CNSP, CNSHB, ONSPA, CFPM et OGPNRF)
- évaluer périodiquement le système de suivi-évaluation en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'appropriation par les parties prenantes ;
- mettre à jour et diffuser régulièrement, chaque fois que de besoin, les procédures, applications et outils relatifs à la gestion du système de suivi et évaluation, y compris le Plan de suivi-évaluation ;
- participer à la préparation de l'évaluation indépendante de l'impact du Projet sur les populations cibles.

En plus des sous-tâches ci-dessus relevant de son domaine de compétences, le Spécialiste en Suivi-Évaluation devra :



- Appuyer le Coordonnateur dans la coordination et la planification des activités du projet ;
- Analyser les rapports de progression annuels et semestriels ;
- Participer à l'élaboration du Rapport de Suivi Financier (RSF) ;
- Appuyer le Coordonnateur dans le traitement des recommandations issues des missions des bailleurs et/ou du gouvernement, des audits techniques et financiers et suivre leur application;
- Mettre en place et gérer le système d'information du projet;
- Proposer des modèles uniformes de documents de programmation et de rapports de progression à l'intention des partenaires ;
- Accompagner la contractualisation avec les partenaires et participer à la recherche de ceux-ci;
- Organiser la collecte régulière des données et indicateurs de suivi et leur traitement informatique ;
- Appuyer la préparation des réunions internes de coordination du projet;
- Elaborer des tableaux de bord et des rapports de synthèse périodiques ;
- Participer à la préparation des documents techniques nécessaires au bon déroulement des réunions des différentes instances du projet;
- Contribuer à la préparation des Plans de Travail et des budgets annuels du Projet ;
- Contribuer à la production des rapports requis (trimestriels, annuels, mi-parcours, d'achèvement) du Projet ;
- Contribuer à la mise à jour et à l'amélioration des documents-clés du Projet (Manuel d'Exécution Technique, Manuel des Procédures Administratives, Comptables et Financières, Manuel de Suivi-Évaluation, Plan de Passation des Marchés, etc.) ;
- Participer aux réunions du Comité de Pilotage National et du Comité Technique National du Projet ;
- Appuyer l'EGP dans la préparation et la conduite des évaluations internes ou externes du Projet ;
- Organiser et coordonner les missions de supervision et d'échanges relatives au suivi évaluation ;
- Coordonner toutes les études relatives au suivi évaluation (élaboration des TDR, sélection des consultants, revue et validation des études, etc.) ;
- Effectuer toute autre tâche jugée pertinente par le Coordonnateur National pour la bonne exécution du Projet.



IV PROFIL DU/DE LA SPECIALISTE EN SUIVI-EVALUATION

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste en sauvegarde sociale du projet devra posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur de niveau d'au moins Bac+5 en gestion de projet, planification, statistique, économie, informatique, gestion des ressources naturelles ou tout autre diplôme accepté en équivalence ou témoignant de réelles qualifications en suivi-évaluation attestées par de solides références pratiques ;

Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.

- Justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du suivi et évaluation de projets et programmes similaires selon les standards des partenaires internationaux techniques et financiers (Banque mondiale, Banque Européenne de développement, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.);
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données ; justifier d'expériences relatives au secteur de la pêche est un atout ;
- Avoir des compétences en conception et gestion de bases de données en général, et des bases de données halieutiques en particulier ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de traitement et d'analyse de données statistiques telles que SPSS, R, STATA, etc. ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques et applications Microsoft Office, (notamment Word, PowerPoint, Excel, Access) ;
- Disposer de réelles aptitudes rédactionnelles et de communication en français et une excellente capacité d'analyse et de synthèse avec un sens du détail ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur de la pêche ;
- Être organisé (e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir une capacité à collaborer avec une diversité de parties prenantes, avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;



- Avoir une capacité à travailler de manière autonome, avec une attitude responsable et flexible et à assumer la responsabilité de ses tâches ;
- Capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;
- Ouverture au changement et capacité à gérer des situations complexes.

V PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le Recrutement du Consultant se fera suivant la méthode « Sélection de Consultant individuel » conformément aux principes décrits dans les *Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque mondiale* dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org

VI. DUREE DU CONTRAT ET LIEU DE TRAVAIL

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (06) mois. Les performances du/de la Spécialiste en Suivi-Evaluation seront évaluées annuellement par le Coordonnateur du Projet, sur la base d'un contrat de performance.

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

VII. DEPÔT DES DOSSIERS

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) Guinée à la cité ministériel, immeuble Kalinko, 1^e étage, Commune de Dixinn, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Ou par mail à l'adresse suivante : spmphasaocgn@gmail.com

La date et heure limite de réception des dossiers est le 29 août 2025 à 16h00